

L'an deux mil neuf, le vingt six mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mai 2009

Présents : Mme LEMAITRE, M. DECAUX, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. MINGAT, Mme MANZI, M. BOURDIAUX, M. LEGRAND, M. GATEAU, M. GOBET, M. REGNAULT, M. ADOUE.

Absents excusés qui donnent procuration :

Mme BIDAUT qui donne procuration à M. BOURDIAUX
M. SEGUIN qui donne procuration à M. REGNAULT
M. JOURNEAU qui donne procuration à M. ADOUE

Absents excusés:

Mme ROPITEAU

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame Nathalie PRUNIER, conseillère municipale.

Nombre de membres :

Présents : 14

En exercice : 18

Votants : 17

M. BOURDIAUX a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2009.
- 2) Rapport des commissions.
- 3) Dotation Cantonale d'Equipement 2009.
- 4) Renouvellement du Bail de la Chasse.
- 5) Renouvellement de la ligne de crédit.
- 6) Caravane du Sport 2009.
- 7) Redevance 2009 Occupation du Domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.
- 8) Redevance 2009 Occupation du Domaine public par France Télécom.
- 9) Dossier dématérialisation des actes E-Bourgogne.
- 10) Edification de clôture : dépôt d'une déclaration préalable.
- 11) Informations diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2009

Compte rendu adopté avec deux remarques :

- 1) Concernant le vote des 4 taxes, la motivation du vote concernant les abstentions sera corrigé sur le compte rendu
- 2) M. Chalencon fait observer qu'il n'a pas été fait mention dans les informations diverses de la demande de révision d'une délibération datant du 8 janvier 1982 relative à l'inscription d'enfants habitants dans certains quartiers d'Urzy dans les écoles de Guérigny. Cette révision devra être inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

2) RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

1 réunion de cette commission

Ordre du jour du lundi 11 mai 2009 :

- Organisation de la Fête de la Musique (23 juin 2009)

Présents :

- Responsables des associations impliquées (ACL – les Mardis d'Urzy, Comité des Fêtes, Mélodie Guitare et deux intervenants libres
- membres de la Commission Affaires Culturelles.

Lieu et horaires :

- Espace Associatif
- début de la Fête → 19H précises

Programme et durée des prestations :

- **Les frères Patapoufs**, variété internationale, 45 mn
- **Mélodie Guitare**, 1H
- **ACL / l'Atelier des Mardis d'Urzy et les Musiciens des 3 Temps des Saules**, à 21H, bal Trad.

Buvette, restauration :

- à la charge et au bénéfice du Comité des Fêtes.

Publicité :

- *article* dans la presse locale
- *affiches A3* sur les panneaux d'affichage
- *affichettes A4* chez les commerçants de Guérigny
- *informations individuelles A5* dans les boîtes à lettres des Urzycois.

Subvention éventuelle :

- Daniel Gobet doit étudier les diverses possibilités.

COMMISSION COMMUNICATION

2 réunions de cette commission

Ordre du jour du mardi 28 avril 2009 :

- définition du contenu du Bulletin Municipal n°1 (4 pages) et de sa présentation pour le différencier du Magazine.

Contenu :

- finances et budget communaux
- détail des investissements
- zoom sur les travaux (surpresseur du Champaul, projet sécurité routière aux abords des écoles)
- photos équipe technique au travail

Présentation :

- dans des tons orangés et bruns pour le différencier du Magazine municipal

Ordre du jour du lundi 18 mai 2009 :

- finalisation de la première ébauche partielle conçue par Annie Pierre Lemaitre.

Résultats de l'enquête en 2 questions du 14 janvier 2009 « Votre avis nous intéresse » inhérente au Magazine Municipal :

- sur 16 enquêtes envoyées à l'équipe municipale, 4 retours seulement (dont un conseiller sans avis).

Question n°1 « Qu'avez-vous pensé de notre premier Magazine Municipal ? »

- pas de critiques mais constat d'un Magazine clair, sobre, bien illustré par les photographies avec comme point fort une présentation appréciée de l'équipe communale au complet.

Question n°2 « Quels sujet(s), rubrique(s) voudriez-vous voir traiter, figurer dans la prochaine édition ? »

- survol de la vie de chaque quartier (un par bulletin)
- informer davantage du travail des commissions au sein de la CCBN
- article souhaité concernant le Centre Social Intercommunal et plus particulièrement le CCAS et le handicap en général
- donner plus d'informations sur les travaux actuels et futurs
- laisser quelques pages « libre expression » afin que tous les habitants, élus, associations puissent s'exprimer et exposer leurs avis, sur les sujets de leurs choix.

3) DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2009

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune bénéficiera au titre de la DCE 2009 d'une subvention d'un montant de 11 848.72 €.

Elle propose d'affecter cette subvention pour les travaux de réfection de la cour des écoles.

Adopté à l'unanimité.

4) RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CHASSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de la Société de Chasse arrive à expiration le 30 juin 2009.

Elle propose de redonner le bail à la Société de Chasse communale "La Faisane", le droit de Chasse dans les bois communaux définis comme suit :

- Canton des Baulons
- Canton de la Chaume
- Canton de Montreuil

Pour une période de six années consécutives qui commencera le 1^{er} juillet 2009 et finira le 30 juin 2015 moyennant une redevance annuelle de 76€22 qui sera versée dans la caisse du receveur municipal le 1^{er} juillet de chaque année.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte ce bail qui sera annexé à la présente délibération et autorise Madame le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

BAIL POUR LA LOCATION DE LA CHASSE DANS LES BOIS COMMUNAUX

Entre Madame JUDAS Huguette, Maire de la commune d'URZY, agissant en cette qualité et Monsieur COUSSON Jean-Claude, Président de la société de chasse communale « La Faisane », agissant au nom et pour le compte de la dite société, il a été convenu ce qui suit :

- 1) La commune d'URZY, suivant délibération en date du 26 Mai 2009 donne à bail à la société de chasse communale La Faisane, le droit de chasse dans les bois communaux définis comme suit :

- canton des Baulons
- canton de la Chaume
- canton de Montreuil

pour une période de six années consécutives qui commencera le 1^{er} juillet 2009 et finira le 30 juin 2015 moyennant une redevance annuelle de 76,22 Euros qui sera versée dans la caisse du Receveur Municipal le 1^{er} juillet de chaque année.

- 2) Le bail peut être résilié de part et d'autre à chaque période triennale par un simple préavis de 3 mois par lettre recommandée. En cas de dissolution de la société, le bail sera résilié d'office. Aucune sous-location totale ou partielle n'est admise. La surface louée n'est pas garantie et, de ce fait, la société ne pourra exiger aucune modification de prix.
- 3) Les membres de la société de chasse devront se conformer aux lois et règlements concernant la chasse, ils devront respecter les cultures et ne pas entraver l'exploitation des produits forestiers sous quelque prétexte que ce soit. Ils seront entièrement responsables des dégâts tant par eux que par leurs chiens.

- 4) La divagation des chiens devra être sévèrement réprimée et la société s'engagera à concourir à cette répression.
- 5) La surveillance et conservation de la chasse resteront confiés aux agents des Eaux et Forêts dans les conditions déterminées par les lois et règlements, aux termes desquels les fermiers ne peuvent réclamer d'eux aucun service spécial et extraordinaire à cet effet. Néanmoins, la société pourra instituer des gardes particuliers.
- 6) Chaque membre de la société devra être porteur d'une carte personnelle délivrée chaque année et sur laquelle figureront les restrictions imposées (jour de chasse, gibier défendu, réserve) afin que nul n'en ignore.
- 7) Après la clôture de la saison de chasse, la destruction des nuisibles par battues sera assurée à la diligence de la société qui devra obtenir l'autorisation de Monsieur le Préfet et se conformer aux instructions en vigueur.
- 8) Les frais de timbre et d'enregistrement du présent bail seront à la charge de la société de chasse.

5) RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une ligne de crédit depuis 1998, auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne, pour un montant de 305 000 €, qui est arrivée à échéance le 24 avril 2009.

Cet organisme nous propose, si nous le souhaitons, de renouveler ce financement pour une nouvelle année, pour un montant de 305 000€ avec facturation des intérêts fin de contrat avec capitalisation mensuelle taux T4M+0.30%.

Après étude, le Conseil Municipal décide de renouveler cette ligne de trésorerie pour une nouvelle année, pour un montant de 305 000 €, et autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité.

6) CARAVANE DU SPORT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention avec l'ADESS 58 concernant la «Caravane du Sport» qui se déroulera du 27 juillet au 21 août ayant pour principe d'initier les jeunes de 6 à 18 ans à la pratique de 10 activités sportives et nouvelles et innovantes.

Le coût de la manifestation s'élève à 300€ la journée pour 3 éducateurs et 6 heures d'intervention.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette proposition de manifestation et autorise Madame le Maire à signer la convention.

7) REDEVANCE 2009 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations EDF sur la Commune d'URZY.

La redevance 2008 était de 173 €.

Après étude, le Conseil Municipal, fixe suivant actualisation pour les communes de moins de 2000 habitants, la redevance 2009 à 180€.

Vote :

15 pour

2 abstentions

8) REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2009

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par France Telecom au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à :

Km linéaire réseau aérien : 47€34

Km linéaire réseau souterrain : 35€51

m² au sol : 23€67

Vote :

14 pour

3 abstentions

9) ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) E-BOURGOGNE

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 17 février 2009 le Conseil Municipal avait adopté à l'unanimité l'adhésion de principe à e-bourgogne.

Afin de finaliser cette adhésion, il est nécessaire de désigner des représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP. Après en avoir délibéré, Annie-Pierre LEMAITRE est désignée en tant que représentant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP et Patrick REGNAULT en tant que membre suppléant.

Adopté à l'unanimité.

10) EDIFICATION DE CLÔTURE : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} octobre 2007 le code de l'urbanisme stipule que l'édification d'une clôture est soumise à l'obligation d'autorisation seulement en secteur sauvegardé au périmètre délimité, dans le champ de visibilité d'un monument historique ou dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dans un site classé ou inscrit.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'obligation de déposer une déclaration préalable « clôture » en dehors des périmètres cités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme à l'égard des clôtures, décide que l'édification de clôture est soumise à l'obligation de déposer une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Vote :

Pour :15
Contre 1
Abstention 1

11) INFORMATIONS DIVERSES

Travaux divers

- Après réfection de la rue de la Grande Vanne prévoir de limiter le tonnage afin de préserver la route
- Le fleurissement ainsi que le broyage de la Commune sont en cours
- Voir si il existe une réglementation concernant le broyage

Réclamations

- Stationnement des véhicules de l'entreprise TP 2000, dangereux dans le lotissement
- Passage de motos et véhicules dans le chemin des voleurs
- Champ de l'Echintre pas entretenu
- Signalement de la vitesse excessive au Pont St Ours

Divers

- La réception concernant la venue des Allemands dans le cadre du jumelage s'est très bien déroulée.
- Les travaux concernant le surpresseur de Feuilles doivent débuter le 22 juin
- Penser à rendre le planning concernant le bureau de vote pour les élections européennes du 7 juin
- Une réunion concernant l'antenne orange à Feuilles aura lieu en Mairie
- Un courrier de Mme MEVEL ex trésorière du Centre Social intercommunal aurait été envoyé dans les mairies
- Dossiers cessions de terrains toujours en cours
- Réflexion en cours sur possibilité d'affouages route de Balleray
-

Dates à retenir

- 4 juin concours de pétanque vétéran
- 5 juin assemblée générale du basket
- 7 juin tournoi de football à Guérigny
- 9 juin Commission travaux école à 18h30
- 12 juin kermesse de l'école maternelle et élémentaire
- 13 juin spectacle de l'activité Cirque à Guérigny
- 17 juin réunion de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre
- Exposition « Toiles et Clichés » du 27 juin au 5 juillet de 15h à 18h30 le dimanche 10h à 12h

Séance levée à 21h35

